



**RENDEZ-VOUS D'EXAMEN POUR LES NOUVEAUX INSCRITS**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Grade/Classe : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cher parent/tuteur,

Le Bureau de la Santé Scolaire n'a pas reçu le **Formulaire d'examen médical des enfants et adolescents (CH205)** dûment rempli pour votre enfant. Le Code de la santé publique de la Ville de New York (Article 49.05) et le Règlement du Chancelier (A-701) du Département de l'Éducation exigent que tous les élèves qui entrent pour la première fois dans une école publique présentent un examen médical complet sur un formulaire CH205. **Nous vous encourageons fortement de faire remplir le formulaire CH205 par le prestataire des services médicaux de votre enfant et ensuite le retourner à l'infirmier(ère) scolaire.** Le prestataire des services médicaux de votre enfant se servirait des conclusions tirées du bilan médical complet le plus récent. Veuillez-vous référer à la section *Foire Aux Questions sur l'Examen pour les Nouveaux Inscrits* au verso de cette page pour en savoir plus sur cette condition obligatoire.

Étant donné que nous n'avons pas reçu ce formulaire, on a pris rendez-vous pour un examen médical de votre enfant par un médecin du Bureau de la Santé Scolaire pour le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_:\_\_\_ am/pm dans la Salle médicale n° \_\_\_\_\_. **Si le prestataire des services médicaux de votre enfant a déjà rempli le formulaire CH205, veuillez remettre le dit formulaire à l'infirmier(ère) scolaire immédiatement.** Ce rendez-vous sera annulé si le formulaire CH205 est soumis avant la date du rendez-vous d'examen par le Bureau de la Santé Scolaire.

Si votre enfant ne se présente pas au rendez-vous fixé pour l'examen et si nous n'avons pas encore reçu le formulaire dûment rempli par votre prestataire principal de services médicaux, nous prendrons un autre rendez-vous pour lui/elle pour la session suivante.

Si possible, nous aimerions que vous veniez à ce rendez-vous. Si vous ne pouvez pas venir à l'heure indiquée, veuillez appeler l'infirmier(ère) scolaire au \_\_\_\_\_. Il se peut que l'infirmier(ère) puisse prendre un autre rendez-vous à un moment qui vous convienne. Si vous ne pouvez pas venir, veuillez donner à l'infirmier(ère) scolaire un numéro de téléphone où on peut vous joindre pour que le médecin puisse vous appeler pendant l'examen de votre enfant.

Merci de votre coopération.

Cordialement,  
Cheryl Lawrence, MD  
Directrice Médicale  
Bureau de la santé scolaire

\_\_\_\_\_  
Infirmier(ère) scolaire

\_\_\_\_\_  
Chef de l'établissement scolaire



## **EXAMEN POUR LES NOUVEAUX INSCRITS : FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)**

### **Qu'est-ce que l'examen pour les Nouveaux Inscrits ?**

L'examen pour les Nouveaux Inscrits est un examen médical complet pour tous les élèves entrant dans les écoles de la Ville de New York. Le Code de la santé publique de la Ville de New York (Article 49.05) et le Règlement du Chancelier (A-701) du Département de l'Éducation exigent l'examen pour les Nouveaux Inscrits. **Cet examen est obligatoire.**

L'examen doit comprendre les éléments suivants :

- Revue des antécédents médicaux
- Évaluation de la croissance
- Évaluation de l'alimentation
- Poids
- Taille
- Indice de Masse Corporelle
- Prise de la tension artérielle
- Examen de la vue
- Examen de l'ouïe
- Examen dentaire

### **Qu'est-ce qu'un Formulaire d'examen médical des enfants et adolescents (CH205) ?**

Le Formulaire d'examen médical des enfants et adolescents (CH205) est la preuve que l'Examen pour les Nouveaux Inscrits a été fait. Ce formulaire doit être :

- **Renseigné par un médecin, infirmier praticien ou assistant médical agréés**
- **Rempli dans une période qui ne remonte pas à plus de 12 mois avant le début de l'école**
- **Remis à l'infirmier scolaire**

Si votre enfant n'a pas encore 5 ans au moment de l'examen, un nouveau formulaire CH-205 doit être soumis après le 5<sup>e</sup> anniversaire de votre enfant.

### **Que puis-je faire si mon enfant n'a pas de prestataire de services médicaux qui puisse remplir le formulaire CH205 ?**

Chaque enfant dans l'État de New York est en mesure d'obtenir une couverture assurance santé et les soins d'un prestataire de services médicaux. Si vous avez des questions ou souhaitez qu'on vous aide à trouver un prestataire de services médicaux ou un plan d'assurance santé, veuillez appeler l'infirmier(ère) scolaire. **Le Bureau de la Santé Scolaire vous conseille vivement de chercher un prestataire de services médicaux pour votre enfant et de faire faire à votre enfant un examen médical annuel.** Le prestataire de services médicaux de votre enfant doit remplir le formulaire CH205 en le renseignant avec les résultats d'examens médicaux les plus récents.

Si le Bureau de la Santé Scolaire ne reçoit pas un formulaire CH205 dûment rempli, un rendez-vous serait pris pour un examen médical de votre enfant par un médecin du Bureau de la Santé Scolaire. Veuillez noter SVP que le Bureau de la Santé Scolaire fera un examen médical simple ; cet examen ne remplacera pas l'examen annuel qui doit être fait pour votre enfant par son prestataire de services médicaux.

Si votre enfant a un rendez-vous pour un examen par un médecin du Bureau de la Santé Scolaire :

- L'examen aura lieu dans la salle médicale de l'école. Un rideau pourrait être utilisé pour protéger l'aspect privé de l'examen.
- L'infirmier(ère) scolaire ou autre membre du personnel du Bureau de la Santé Scolaire tiendra compagnie à votre enfant pendant l'examen.
- **Pour qu'on puisse examiner votre enfant, on lui demandera d'enlever ses vêtements**, y compris collants, bas-culotte, chaussettes, sous-vêtements thermiques et linge de corps. Les élèves garderont leurs sous-vêtements, comme les soutiens gorge, caleçons et mettront une blouse de protection pour l'examen.
- Les parties génitales ou « intimes » NE seront PAS examinées, sauf si le parent ou tuteur de l'élève est présent lors de l'examen.
- Le médecin NE fera PAS de prise de sang et N'administrera PAS de vaccins. L'examen ne comporte pas d'évaluation complète du comportement ou du développement de votre enfant. Il est très important que vous emmeniez votre enfant à son prestataire des services médicaux pour l'examen annuel comprenant ce type d'évaluations.

**S'il y a d'autres questions sur l'Examen pour les Nouveaux Inscrits, veuillez contacter l'infirmier(ère) de votre école.**